

RENCONTRE ENTRE LE DIRECTEUR GENERAL DES SPORTS ET
LOISIRS ET LES MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION
RWANDAISE DES ARTS MARTIAUX.-

Jeudi le 10 Octobre 1985 vers 16H a eu lieu une rencontre entre le Directeur Général des Sports et Loisirs et les membres fondateurs de l'Association Rwandaise des Arts Martiaux dans le bureau du Directeur Général des Sports et Loisirs. Elle était présidée par le DGSL au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert.

Ouvrant cette rencontre, le DGSL a d'abord rappelé les discussions de la précédente rencontre avant de continuer les travaux. Cette rencontre avait pour objectif la mise au point des statuts de l'Association Rwandaise des Arts Martiaux et notamment les points suivants:

1. La dénomination de l'Association
2. Les objectifs de l'Association
3. Les structures de l'Association
4. Les exigences de l'Association.

I. La dénomination de l'Association:

L'appréhension du DGSL était le mot "Rwandaise" dans la dénomination alors qu'elle n'exprime qu'une partie des Arts Martiaux. Les membres fondateurs de l'Association ont précisé qu'elle englobe non seulement des Arts martiaux mais aussi des arts affinitaires comme de la lutte et de la boxe. Quant à la représentativité de l'Association, les membres ^{fondateurs} du comité de cette dernière l'ont comparée à une marque de fabrique avec des exemples à l'appui comme E.R.P., PETRORWANDA,.....

Ils ont continué en disant que leur Association est multidisciplinaire et qu'elle a une analogie avec d'autres Associations existantes.

II. Les objectifs de l'Association

Les missions de l'Association sont bien expliquées dans le premier chapitre de son statut. Néanmoins, l'enseignement et la formation appartiendront au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif tandis que la pratique reviendra à l'Association.

III. Les structures de l'Association:

Malgré la différence de la dénomination de l'Association, sa structure est la même que celle des autres existantes au Rwanda.

IV. Les exigences de l'Association:

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif inspectera les locaux de l'Association sis à MBURABUTURO pour le KARATE et à KIMIHURURA pour la boxe puisque les concernés vont commencer par ces deux disciplines dans un premier temps.

Au dire du matériel, ils ont précisé qu'un équipement individuel est obligatoire. Ils ont en outre souhaité leur présence lors de l'inventaire du matériel.

Avant de clore cette rencontre à 17h 20', les membres fondateurs ont promis le nettoyage du texte en veillant aux vœux du Ministre tout en évitant des susceptibilités probables.

Le Rapporteur
NZARAMBA Valens

Le Président de la rencontre
le Directeur Général des Sports
et Loisirs
MUHATURUKUNDO Norbert.